
Nombre de conseillers : 15

Séance du 31 janvier 2011

En exercice : 14

L'an deux mille onze et le trente et un janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 27 janvier 2011, s'est réuni sous la présidence de Lescoules Alain, maire

Présents : 13

Présents : Lescoules Alain, Dussutour Jacques, Dhoudain Bernard, Le Borgne Jean-Claude, Pérès Jacques, Carrère Jean-Bernard, Castagné Henri, Gangnet Michel, Lauberton Séverine, Houle Catti, Pontiers Marie-Cécile, Bareilles Jean-Louis, Pourtet Elisabeth

Votants : 13

Représenté(s) :

Excusé(s) :

Absent(s) : Haurine Jean-Daniel

Secrétaire de séance : Dussutour Jacques

Aucune observation n'ayant été faite sur le compte rendu précédent, on passe directement à l'ordre du jour.

1) Construction d'une nouvelle gendarmerie

La commune avait déjà pris une délibération de principe le 27 juillet 2010.

Il convient d'en reprendre une avant le 31 janvier 2011 pour réaffirmer la volonté de la commune de Luz de se porter maître d'ouvrage de ce projet/

Monsieur le maire donne lecture du courrier du colonel Dumez qui donne les précisions suivantes :

- nombre de logements
- superficie allant de 4 500 m² à 7 000 m² selon le type de construction choisi
- loyer et subventions

M. le maire rappelle que dans le plan de financement initial, il y avait une subvention de 150 000 euros versée par le Département. Celui-ci a supprimé la ligne en 2010 car il n'y avait plus de demande de communes. Monsieur le maire sollicitera Mme la Présidente du Conseil Général pour son rétablissement en 2011 ou 2012, car les prix de la construction sur Luz sont élevés : zone sismique et périmètre d'intervention des Bâtiments de France.

Le terrain pressenti se situe en face de l'ancien casino.

Une réunion se tiendra à la Sous-Préfecture le 16 février en présence des services de l'Etat et de la gendarmerie pour des précisions, notamment sur les délais côté Ministère de l'Intérieur.

Le conseil municipal réitère sa délibération en apportant les précisions données par le colonel Dumez.

2) Projet d'un télécabine entre Larise et Luz Ardiden - secteur Aulian

M. Bernard Dhoudain souhaite revenir sur quelques contre-vérités qui circulent dans Luz sur ce projet.

Une lettre du SIVOM faisant le point complet sur l'état d'avancement de ce dossier sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des communes du Pôle Touristique.

3) Défense de l'hôpital de Lourdes

Monsieur le maire donne lecture de la lettre ouverte du « Collectif Santé 65 », du projet de délibération que ce collectif propose au conseil municipal de Luz, et enfin du courrier de Madame la Députée, Chantal Robin-Rodrigo.

C'est un problème complexe. Monsieur le maire relate les informations qu'il a pu recueillir en assistant aux nombreuses réunions et débats organisés par le personnel de santé de ces hôpitaux.

L'hôpital de Lourdes possède une des meilleures maternités de France. Or si la réanimation disparaît à Lourdes, la maternité disparaîtra par voie de conséquence.

Monsieur le maire a peur d'une stratégie réfléchie de démanteler l'hôpital de Lourdes en débauchant les médecins de Lourdes, ou en ne les remplaçant pas. Ensuite Lourdes fermera, l'hôpital de Lanne ne se construira pas et il faudra que les habitants de l'arrondissement aillent à Tarbes se faire soigner.

Michel Gangnet précise que dans le département il y a 4 hôpitaux pour 220 000 habitants, ce qui est considérable, et qui doit amener à une rationalisation de l'offre de soins. De plus, les nouveaux médecins choisissent les hôpitaux modernes très performants et non pas les hôpitaux anciens. Par une défense systématique de l'existant, on peut aboutir à l'inverse de ce que l'on recherche, c'est-à-dire la meilleure offre de soins possible pour les habitants du département.

Le débat s'instaure.

A l'unanimité, les élus s'accordent sur les points suivants :

Ils s'opposent fermement

- à la fragilisation et à la fermeture éventuelle des hôpitaux de Lourdes et Tarbes avant qu'un projet hospitalier global, négocié avec l'ensemble des élus du département, les représentants des personnels des hôpitaux concernés et les représentants du collectif « Hôpitaux Santé 65 » ne soit défini et validé.
- à la fermeture définitive des maternités de Lourdes et de Lannemezan.

4) Tarifs de location de l'ancien Casino

Tout d'abord un bref historique.

L'ancien casino a d'abord fait l'objet d'une restauration très partielle avec l'aménagement de la salle Louis Burret en salle polyvalente.

Puis une délégation de services publics a été signée avec le groupe Tranchant pour l'exploitation d'un casino.

A cette occasion, Tranchant a rénové à ses frais tout l'établissement (1 000 000 d'euros investis) avec une cuisine professionnelle très performante.

L'exploitation du casino étant trop déficitaire, Tranchant est parti en versant une indemnité de départ exigée par la commune de 200 000 euros.

Le groupe Tranchant a de plus laissé en partant un établissement rénové et du mobilier.

Certaines personnes embauchées à cette époque au casino de Luz sont toujours employées de Tranchant soit à Argelès Gazost soit ailleurs en France.

Cela a donc été une bonne affaire pour la commune.

Mais actuellement le constat suivant doit être fait : le bâtiment est utilisé très souvent par des associations à titre gratuit, et pour des mariages a un tarif dérisoire.

Il se dégrade petit à petit. Il coûte cher à chauffer et les salles ne peuvent être louées indépendamment les unes des autres.

Après un travail réalisé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'IRTH de Tarbes, M. Denys Sportès, consultant et ancien directeur du Palais Beaumont de Tarbes et les socio-professionnels de Luz et Esquièze-Sère, il a été décidé d'aménager cet ancien casino pour accueillir les mariages, les réunions, les assemblées générales, les congrès, etc, ..., et toujours bien sûr les événements organisés par les associations locales.

Ces travaux financés à 50% par le pôle touristique (Département-Région-Etat) se dérouleront de mars à juin-juillet.

Il convient donc de fixer les tarifs de location des diverses salles, selon les utilisateurs.

Une tarification spéciale est instaurée pour les quelques mariages réservés avant les travaux pour le mois d'août 2012.

Enfin, il faudra donner un nom à l'ancien casino et aux différentes salles qui le composent.

5) Vente de bois

Les personnes de la commune intéressées par l'achat de bois au prix de 40 euros le stère sont priées de venir s'inscrire à la mairie.

6) Choix du bureau d'études pour la réalisation d'un diagnostic énergétique à l'établissement thermal

8 bureaux d'études ont présenté une offre.

Après analyse et classement, le choix s'est porté sur BEHI et CODEF pour un montant de 33 320 euros HT et 49 jours d'intervention.

Cette étude doit aboutir à l'établissement de préconisations chiffrées pour diminuer la facture énergétique des Thermes qui devient considérable.

7) Demande de subvention au titre de la DETR 2011 (ex DGE)

M. le maire propose de présenter 2 dossiers : la consolidation du mur du cimetière et la mise en conformité de la piscine (traitement de l'eau, filtration et chaufferie).

8) Adhésion au service retraite du centre de gestion

M. le maire propose que la commune adhère à ce service pour un meilleur renseignement des agents de Luz et compte tenu des nombreux départs à la retraite prévus.

9) Prolongation de deux contrats uniques d'insertion

Il est possible de prolonger de 6 mois chacun les 2 contrats en cours dans les services techniques.

Le conseil municipal donne son accord.

10) Régularisation foncière entre la commune de Luz Saint Sauveur et la co-propriété « La Grange »

Il s'agit d'échange de terrains entre les 2 parties, à la demande de la SCI « La Grange ».

Ces échanges se feront à titre gracieux, mais les frais engagés (géomètre et acte notarié) sont à la charge de la SCI.

11) Situation du collège des 3 vallées

Il y aurait une suppression de classe à la rentrée 2011. Or les effectifs sont stables soit : 109 élèves en 2010-2011 et 107 élèves en 2011-2012 se répartissant ainsi :

29 élèves en 6^{ème}, 30 élèves en 5^{ème}, 18 élèves en 4^{ème} et 30 élèves en 3^{ème}.

De plus, est proposée une diminution sensible de la dotation globale horaire : -7 h / semaine soit pour 2 élèves de moins, 40 heures de moins.

Cela entraînerait l'augmentation des effectifs par classe, la suppression d'éventuels dédoublements, la dégradation des conditions d'enseignement (l'espagnol serait enseigné en 2h au lieu de 4h, alors que nous sommes frontaliers avec ce pays et que cela constitue l'essentiel de notre clientèle), la suppression des 2 options offertes aux élèves, ...

Le conseil d'administration a donc refusé à bulletins secrets de voter cette dotation. Une délégation composée d'enseignants, parents d'élèves et élus a demandé à être reçue à l'inspection d'académie.

A Barèges également, une classe est mise en péril car sans les enfants de moins de 3 ans, il n'y aurait que 22 enfants à la rentrée 2011.

Rappelons que l'affaire de Luz a été portée par le Ministre de l'Education Nationale au plus haut niveau, c'es à dire en Conseil d'Etat, après que la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux ait donné raison à luz, en cassant l'avis du Tribunal Administratif de Pau.

En attendant, c'est la décision de Bordeaux qui s'applique.

12) Lecture de la motion de la CGT 65 Finances Publiques

La Direction Départementale de Finances Publiques a supprimé un poste.

Les représentants CGT attirent l'attention des élus sur le fait qu'une conséquence de cette suppression est que les évaluations dites officieuses (non obligatoires) réalisées jusqu'à présent pour les collectivités locales (cession immobilières des communes de moins de 2 000 habitants, acquisitions inférieures à 75 000 euros) ne seront plus honorées dans les conditions qui prévalaient jusqu'à cet été 2010.

Ainsi, les demandes faites début septembre 2010 sont reportées à la fin du trimestre 2011 (contre 3 semaines avant).

On peut redouter qu'à terme elles ne soient plus du tout assurées par l'Etat, à charge pour les communes de faire appel au secteur privé avec le coût financier que cela engendrera, et peut-être des risques au niveau de la neutralité.

La commune de Luz fait partie de ces petites communes ; elle appréciait le service rendu par France-Domaine.

Le conseil municipal demande donc à l'unanimité que le Directeur Départemental des Finances Publiques maintienne des moyens humains à la hauteur des missions réalisées jusqu'à présent.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.

Objet: Adhésion au pôle de retraite du Centre de Gestion - DE 2011_01

Le Conseil Municipal,
L'exposé du Maire entendu,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 24,
Considérant la proposition de service en matière de retraite présentée par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées,
Considérant l'intérêt de ce service à travers le rôle d'information du centre de gestion à l'égard de la collectivité pour l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les CDG et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC et RAFF,
Vu le projet de convention d'adhésion au service du centre de gestion,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à la majorité de ses membres,

Article 1 : d'adhérer au service «RETRAITE » mis en place par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées,

Article 2 : d'habiliter M. Le Maire à signer la convention prévue à cet effet,

Article 3 : les crédits nécessaires seront prévus au budget de la Commune, chapitre 12.

***Fait et délibéré en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Le Maire,***

Objet: Renouvellement contrat unique d'insertion - DE 2011_02

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations du 27 juillet 2010 créant 2 postes sous contrat unique d'insertion pour 6 mois avec la possibilité d'un renouvellement de 6 mois supplémentaires.

Monsieur le Maire rappelle également que ce contrat facilite l'accès à l'emploi d'un public en difficulté d'insertion tout en bénéficiant, en contrepartie, d'une aide de l'Etat versée mensuellement. La prise en charge de l'Etat sera de 70 % dans la limite de 20 heures de durée hebdomadaire de travail, pour une durée de convention de 6 mois.

Deux contrats uniques d'insertion arrivent à échéance les 3 et 22 février 2011.

M. Le Maire propose de renouveler les conventions avec l'Etat et de créer les deux postes :

- du 4 février 2011 au 3 août 2011
- du 23 février 2011 au 22 août 2011.

La durée hebdomadaire de travail sera de 35 heures rémunérées suivant l'indice brut : 297 – majoré : 295 - soit un taux horaire brut de 9.01 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte les propositions de M. Le Maire,
- Donne mandat à M. Le Maire pour signer les conventions avec l'Etat et les contrats de travail,
- Les fonds seront prélevés à l'art. 64168 du BP 2011.

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Alain LESCOULES

Objet: Choix du bureau d'études pour la réalisation du diagnostic énergétique des thermes - DE 2011 03

En préambule, il est rappelé par le maire et le président de la régie thermique que cette étude est une urgence compte tenu des coûts énergétiques de plus en plus importants de l'établissement thermal.

Il est même souhaitable que certaines préconisations du bureau d'études choisi puissent être mises en application dès l'hiver 2011-2012.

Cette étude sera subventionnée à 50% du coût HT par l'ADEME.

Le cahier des charges de cette étude a été établi avec l'aide de l'ADEME, de l'ARPE et de Marie-Noëlle Blanquier du Conseil Régional.

Un appel à concurrence a été lancé : huit cabinets ont répondu ; six doivent être écartés car ils utilisent un logiciel « PLEIADES-COMFIE » qui ne prend pas en compte l'hydrométrie, problème majeur des établissements thermaux.

Deux offres restent :

- BEHI et CODEF : références thermales, 49 jours d'intervention et un coût de 33 320 € HT
- H3C : pas de références thermales, 35 jours d'intervention pour un coût de 23 400 € HT.

Le conseil municipal retient la proposition de BEHI-CODEF, en raison de son expérience thermique et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec BEHI, mandataire du groupement solidaire formé avec CODEF pour la somme de 33 320 € HT.

*Fait et délibéré en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Le Maire,*

Objet: Construction d'une nouvelle gendarmerie - DE 2011 04

Le conseil municipal de Luz Saint Sauveur réitère par la présente délibération sa volonté de construire une nouvelle gendarmerie sur les terrains situés en face de l'ancien Casino.

Elle comprendra 12 logements pour les gendarmes.

La superficie nécessaire est comprise entre 4 500 et 7 000 m² selon le parti architectural choisi.

Les terrains seront achetés en 2011 et dès réception par la gendarmerie du programme de l'opération, la commune pourra lancer les études pour le choix du maître d'œuvre.

*Fait et délibéré en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Le Maire,*

Objet: Approbation des nouveaux tarifs de location de l'ancien casino - DE 2011_05

M. le maire rappelle qu'il convient d'établir de nouveaux tarifs et de nouvelles conditions de location des salles de l'ancien casino, une fois celui-ci rénové : décoration nouvelle sans rapport avec les jeux de casino, chauffage et éclairage des salles indépendants, possibilité de louer les salles indépendamment les unes des autres, ameublement spécifique.

Des tarifs transitoires pour les mariages programmés avant les travaux seront appliqués.

L'ancien casino et les diverses salles devront être baptisés.

Les tarifs ont été élaborés en tenant compte de la concurrence et avec l'aide du consultant M. Denis Sportès.

Actuellement, il est demandé 300 euros sans matériel. Les nouveaux tarifs, ci-dessous, seront applicables dès les travaux terminés.

☐ Mariages engagés avant les travaux :

Location du Casino (cuisine + mobilier inclus)	450 €
Vidéo projecteur	150 €

A compter de la fin des travaux :

Pour un grand mariage (occupation de l'ensemble du bâtiment)

Location pour 48 h : du samedi matin 10 h au dimanche soir 18 h

- location du Casino + tables rondes + chaises + cuisine	1 000 €
- vidéo projecteur :	150 €
- caution :	500 €
- responsabilité civile (attestation d'assurance à fournir par le locataire)	

Petit mariage :

Rotonde + salle des boules + cuisine	700 €
Salles + tables + chaises	

La totalité des salles (1, 2,3 et 4)

- La journée	1 200 €
- Deux jours consécutifs	2 000 €
- Trois jours consécutifs	2 400 €
- Quatre jours consécutifs	2 800 €
- Cinq jours consécutifs	3 000 €

Salle n°1 La rotonde

- La journée	600 €
- Deux jours consécutifs	1 175 €
- Trois jours consécutifs	1 725 €
- Quatre jours consécutifs	2 250 €
- Cinq jours consécutifs	2 750 €

Salle n°2 Jeu de boules

- La journée	250 €
- Deux jours consécutifs	475 €
- Trois jours consécutifs	675 €
- Quatre jours consécutifs	850 €
- Cinq jours consécutifs	1000 €

Salle n°3 des Grands Jeux + resto Grands Jeux

- La journée	300 €
- Deux jours consécutifs	575 €
- Trois jours consécutifs	825 €
- Quatre jours consécutifs	1 050 €
- Cinq jours consécutifs	1 250 €

Salle n°4 Machines à sous

- La journée	540 €
- Deux jours consécutifs	1 055 €
- Trois jours consécutifs	1 545 €
- Quatre jours consécutifs	2 010 €
- Cinq jours consécutifs	2 450 €

Location ½ journée : - 50 % du montant des salles choisies

Location soirée : 70 % du montant des salles choisies

Les associations, dont le siège social est à Luz, peuvent bénéficier de l'accès gratuit à la salle n°4 « machines à sous » maximum 2 soirées par an dans la mesure où :

- elles communiquent leur calendrier avant le mois de mars de chaque année,
- il y a des disponibilités.

Si elles ont besoin de salles supplémentaires, elles auront 50 % de réduction sur le prix public.

Structures publiques : (S.D.I.S., Conseil Général...) : mise à disposition à 50 %

Les manifestations type GRAND RAID, qui font étape à Luz, qui ont plus de 500 participants et qui assurent la promotion de la destination « Luz » peuvent bénéficier de la salle n°4 « machines à sous » gratuitement. Si elles ont besoin de salles supplémentaires, elles auront 50 % de réduction sur le prix public.

Séminaires/congrès

Vidéo projecteur : (option)

150 €

*Fait et délibéré en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus*

*Au registre sont les signatures.
Le Maire,*

Objet: Projets de réorganisation des hôpitaux publics dans le département de Hautes-Pyrénées - DE 2011 06

Monsieur le Maire donne une lecture exhaustive des courriers suivants :

- courrier du collectif « hôpitaux Santé 65 »
- courrier de Madame la députée Chantal Robin Rodrigo.

Monsieur le Maire fait ensuite part à ses conseillers municipaux de sa participation assidue à différentes réunions et manifestations en tant que maire d'un chef lieu de canton de montagne déjà mis à mal par la réorganisation des services de santé (médecine de garde exercée depuis Lourdes, et non localement).

Il déplore que ces manifestations, et réunions sur un sujet aussi crucial qui touche tout le monde aient rassemblé aussi peu d'habitants.

Il souligne que ce ne sont pas les kits d'accouchement donnés aux pompiers et les défibrillateurs achetés par les collectivités qui se substitueront à l'environnement médical très sécurisant qui prévalait jusqu'en juillet 2009. L'absence de médecin sur place et les délais d'intervention rallongés dus à cette réorganisation ont certainement été fatals pour au moins deux personnes de notre vallée. C'est inacceptable.

Souhaitant bénéficier de toutes les informations pour pouvoir se forger sa propre opinion, il a rencontré avec le comité de défense le directeur de l'Agence Régionale Hospitalière, Monsieur Gautier.

Ce dernier s'était engagé, à sa demande, à organiser après les élections régionales une réunion pour l'ensemble des maires de la Haute Vallée des Gaves ayant pour but de préciser le projet de construction de l'hôpital de Lanne. Cette réunion n'a jamais eu lieu, Monsieur Gautier étant injoignable au téléphone et ayant été muté ailleurs pour achever sa carrière avant son départ à la retraite.

Malgré tout lui-même et d'autres maires de l'arrondissement, ont invité différents médecins et chefs de services de l'hôpital de Lourdes à leur faire part de leur vécu, de leur prise de position et de leur vision de l'avenir.

A l'issue de ces discussions, Monsieur le Maire a la certitude que tout n'a pas été exploré pour développer la complémentarité entre les deux hôpitaux de Tarbes et Lourdes, assurant ainsi leur maintien et leur développement.

Au sujet de la démographie médicale, et des supposées difficultés à recruter des médecins sur Lourdes, il témoigne de cas où des médecins souhaitant venir s'installer à Lourdes ont été détournés sur Tarbes ou ailleurs, au prétexte que Lourdes allait fermer.

Il a conscience qu'un nouvel hôpital ne sera pas construit avant au moins cinq ans, et que celui de Lourdes est déjà volontairement mis à mal.

Il craint que le scénario suivant :

- disparition de l'hôpital de Lourdes
- maintien d'un hôpital à Tarbes et synergie avec les cliniques privées

ne soit l'hypothèse la plus vraisemblable et que cette situation ne s'impose aux habitants des hautes vallées.

Un débat s'instaure sur les points cités plus haut ainsi que sur un partenariat public-privé.

Suite à ce débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer fermement et publiquement * à la fragilisation et à la fermeture éventuelle des hôpitaux de Lourdes et Tarbes avant qu'un projet hospitalier global, négocié avec l'ensemble des élus du département, les représentants des personnels des hôpitaux concernés et les représentants du collectif « Hôpitaux Santé 65 » ne soit défini et validé.

* à la fermeture définitive des maternités de Lourdes et de Lannemezan.

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Alain LESCOULES

Objet: Régularisation foncière commune de Luz Saint Sauveur/copropriété La Grange - DE 2011 07

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à une régularisation des limites de propriété entre la commune de Luz et la copropriété LA GRANGE. Cette régularisation va donner lieu à un échange de terrain entre les deux parties le long de l'impasse Bernard Druène.

- La commune de Luz Saint Sauveur cède à la copropriété LA GRANGE la parcelle n°151 pour une contenance de 30 m²
- La copropriété LA GRANGE cède à la commune de Luz Saint Sauveur la parcelle n°153 pour une contenance de 3 m².

Ces cessions seront gratuites tant pour la commune de Luz que pour la copropriété LA GRANGE. Les plans d'arpentage ont été établis par Rémi PELTIER géomètre expert à Tarbes, aux frais de la copropriété LA GRANGE. Monsieur le Maire propose de confier les documents pour la rédaction de l'acte notarié à l'Etude de Maître Roca à Argelès-Gazost. Les frais d'acte sont à la charge de la copropriété LA GRANGE.

Fait et délibéré en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Le Maire,

Objet: Convention pour l'attribution d'un concours financier aux associations dont le montant est supérieur à 23 000 euros - DE 2011 08

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la convention relative à l'attribution d'un concours financier à l'association suivante pour l'année 2011.

- | | | |
|---|----------------------|----------|
| - | Association Jazz Pyr | 30 490 € |
|---|----------------------|----------|

Le conseil municipal approuve ladite convention, autorise Monsieur le maire à la signer et à procéder au versement du concours financier selon l'échéancier prévu dans la convention.

Fait et délibéré en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Le Maire,



Objet: Demande de subvention D.E.T.R. - DE 2011 09

Monsieur le maire expose le projet de consolidation du mur aval du cimetière qui présente sur une partie de sa longueur des signes de faiblesse.

Les travaux doivent être réalisés avant juin 2011.

Le bureau d'études BERT a défini les modalités de confortation de l'ouvrage et a estimé les travaux à 153 135 euros HT;

La commune de Luz a décidé d'introduire dans ce marché une clause sociale pour un montant de 140 heures.

M. le maire propose de solliciter une aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2011 (ex D.G.E.) d'un montant de 40 % de la dépense soit 61 200 euros.

Le conseil municipal donne son accord et mandate M. le maire pour effectuer les demandes correspondantes.



Objet: Demande de subvention DETR 2011 - mise en conformité de la piscine - DE 2011 10

Monsieur le maire présente le projet de réhabilitation de la piscine dans sa phase 1.

Il s'agit de la mise en conformité du système de filtration et de traitement de l'eau de piscine, ainsi que du changement complet du système de chauffe, par remplacement des chaudières à fioul obsolètes et énergivores par une chaudière électrique.

Le coût estimé par la maîtrise d'œuvre est de 232 000 euros HT.

M. le maire propose de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR 2011 d'un montant de 92 000 euros.

Le conseil municipal donne son accord et mandate M. le maire pour effectuer les demandes correspondantes.

Objet: Modification tableau des emplois permanents - DE 2011 11

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'art. 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités de modifier le tableau des emplois permanents tel qu'il est annexé au budget de la Commune.

La modification suivante est examinée :

EMPLOI	ANCIEN EFFECTIF	N O U V E L EFFECTIF	DATE D'EFFET
ATSEM 1 ^{re} classe	2	1	01/01/11

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter la modification proposée par M. Le Maire,